

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 février 2006

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 363

présenté par

MM. Le Déaut, Claeys, Hollande, Cohen, Durand, Charzat, Jung, Brottes, Gouriou, Gorce  
et les membres du groupe socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 10 BIS**

A la fin de l'alinéa 3 de cet article, supprimer les mots :

« et réseaux thématiques de recherche ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence. Le « réseau thématique de recherche avancée » appelé également « Campus de recherche ou « PRES thématiques ». Ce réseau thématique risque d'avoir pour conséquence de morceler les universités, les meilleurs laboratoires et formations universitaires se retireraient ainsi de l'université. Le risque de voir d'un côté des pôles d'excellence et de richesse et de l'autre, la perspective d'une université déclassée est bien réel.

De plus, ces réseaux thématiques ne répondent pas aux exigences de coopération entre les laboratoires et les équipes. La recherche est aujourd'hui transversale et les frontières entre les disciplines ont évolué.